

A Amiens, deux émeutiers « fragiles » ressortent libres du tribunal !

Deux hommes jugés vendredi par le tribunal correctionnel d'Amiens dans le cadre des violences urbaines du début de semaine dans les quartiers nord de la ville, ont été condamnés à respectivement 10 et 8 mois de prison avec sursis, tandis que le procès d'un troisième a été reporté.

Les audiences ont débuté dans le calme peu après 14H40, alors que quatre policiers armés filtraient l'entrée du palais de justice et qu'un public restreint, essentiellement des journalistes, assistait aux débats.

Les deux hommes condamnés vendredi, âgés de 20 et 25 ans et dont les capacités intellectuelles particulièrement limitées ont été soulignées à l'audience, étaient accusés d'avoir mis le feu à des poubelles dans la nuit de lundi à mardi, lors d'affrontements qui ont fait 17 blessés chez les policiers et provoqué des millions d'euros de dégâts.

Ils avaient été arrêtés alors qu'ils recommençaient deux jours plus tard.

Le procureur adjoint, Eric Boussuge, avait requis des peines de 12 mois de prison, dont 6 ferme, et leur placement sous mandat de dépôt, tout en reconnaissant que leur profil était « loin des casseurs de banlieues ».

Leur peine a été notamment assortie d'une obligation de suivi psychologique.

Le plus âgé, un chômeur sous tutelle qui bénéficie de l'allocation handicapé, a reconnu à l'audience de façon maladroite avoir mis le feu à une poubelle lors de la nuit des

émeutes, sous le coup de la « colère » après une déception sentimentale.

Le plus jeune, élevé dans un institut médico-pédagogique, a indiqué avoir simplement fait le guet pour son ami les deux nuits, sans avoir participé aux incendies. Il s'est mis à sangloter lors des réquisitions du procureur.

A l'issue de l'audience, son avocat, Me Guillaume Demarcq, s'est déclaré « satisfait » du jugement. « Le tribunal est là pour rendre la justice, il n'est pas là pour faire régner la sécurité », a-t-il souligné, mettant en cause l'« emballement médiatique ».

Le procureur adjoint a quant à lui expliqué ses réquisitions par la « dangerosité pour la sécurité » représentée par les deux hommes, reconnaissant toutefois leur « fragilité psychologique » et l'absence de « motivations contestataires ».

« A Amiens, comme d'habitude, la justice n'est pas passée et les émeutiers ressortent libres du tribunal. Ils pourront ainsi aller narguer et provoquer dès ce soir les policiers et les habitants exaspérés », a pour sa part dénoncé le Front national dans un communiqué.

Le troisième prévenu, interpellé le même soir et poursuivi pour avoir appelé les jeunes du quartier à la violence dimanche soir, a vu l'examen de son cas reporté au 12 septembre.

Le jeune homme de 27 ans, qui nie les faits, a été placé sous mandat de dépôt dans l'attente de son procès. « Il y a des mots qui peuvent avoir des conséquences plus graves que des actes », a estimé le procureur.

Me Demarcq, qui le représentait également, a déclaré qu'au vu du « contexte médiatique », son client ne pourrait pas avoir « une justice équitable aujourd'hui ».

Le jeune homme, déjà condamné notamment pour vol de voiture, avait été identifié par un policier alors qu'il pointait au commissariat mercredi soir dans le cadre de son contrôle judiciaire.

Dès jeudi, le parquet avait précisé que les trois hommes ne faisaient pas partie des meneurs des violences, toujours activement recherchés vendredi.

Deux autres personnes interpellées dans la nuit de mercredi à jeudi, et dont le lien avec les émeutes apparaît « plus à la marge », doivent être jugées ultérieurement.

Le quartier d'Amiens-Nord semblait avoir retrouvé le calme vendredi, après une troisième nuit consécutive sans incident majeur.

Le dispositif de sécurité renforcé, avec la mobilisation de 250 membres des forces de l'ordre, devrait être maintenu tout le week-end.

Le ministre délégué à la Ville, François Lamy, doit se rendre en « début de semaine prochaine » à Amiens pour « évaluer la situation avec les acteurs locaux ».

Bernard Chalumeau